



DOUANE

Section Interrégionale

PACA-Corse

LES SENTIERS DU DOUANIER

Syndicat Interrégional Finances Cfdt
Bulletin d'information de la Section des Douanes PACA Corse

vendredi 12 juillet 2019

Sommaire :

- ✓ **Déclaration liminaire CTM**
- ✓ **CTM 09/07/2019**
- ✓ **COFIL BEAT 28/06/19**

Rendez-vous:

DECLARATION LIMINAIRE DU CTM DU 09 JUILLET 2019

C'est un ordre du jour copieux dont les débats ne devraient cependant pas durer trop longtemps que vous nous avez communiqué. En effet, tout ou presque a déjà été abordé lors des Groupes de Travail préparatoires.

Pour la PI (Programmation Immobilière) 2020 :

Même si nos demandes peuvent sembler ambitieuses, elles ne sont en fait que le reflet de la volonté de TOUS de rendre nos cités attractives, grâce à une nette amélioration de la qualité des logements. Les douaniers sont en effet confrontés de plus en plus souvent à des situations précaires et, dans notre région, à un coût immobilier en décalage criant avec nos salaires.

Concernant le GT sur le RAOL (Règlement d'Attribution et d'Occupation des Logements) du 05 juillet : il aura eu le mérite de clarifier à nouveau les choses en rappelant les règles établies par le Règlement Intérieur ainsi que les marges de manœuvre laissées par ce même RI.

Pour tout ce qui est travaux d'entretien, diagnostics divers et mesurages, peu de choses à dire sauf que nous nous conformons à la loi qui impose ces formalités aux propriétaires de logements.

En ce qui concerne les impayés et les dossiers d'expulsion, le constat d'une augmentation de 35 % en nombre de débiteurs sur 48 mois nous inquiète à double titre :

Tout d'abord, sur le plan humain : les douaniers sont de plus en plus nombreux à rencontrer des problèmes financiers allant jusqu'au surendettement,

Et, d'autre part, sur l'absence de rentrées de recettes pour l'EPA Masse, pourtant si utiles pour réaliser les différents travaux dont nos casernes ont tant besoin.

Nous constatons néanmoins que l'impayé moyen par débiteur de notre CTM est égal à 1% près à l'impayé moyen national, preuve d'un bon suivi de la part de notre service territorial.

Quant au point d'information sur les bâtiments G et K, nous aimerions savoir où en sont les avancées dans les pourparlers avec le CROUS ? La rentrée de locataires dans ces appartements est-elle toujours prévue dès septembre 2020 ?

[Les Sentiers du Douanier](#) – Bulletin d'information de la section Cfdt PACA Corse

Les Sentiers du Douanier

Retrouvez également notre journal et toutes les infos utiles sur notre site : [CFDT Douane](#)

Enfin, à propos des responsables de cités...

La campagne de mesurage, même si elle est obligatoire et donc très bien comprise par la CFDT, ne va-t-elle pas peser sur les responsables de cités du point de vue de leurs heures de décharge ? Une heure allouée pour deux logements étant souvent insuffisante, a-t-il été prévu un temps supplémentaire pour cette nouvelle tâche ?

Quant aux candidatures au poste de RC, les documents préparatoires relèvent encore une fois le manque de candidats pour ce poste au sein de nos cités, même si cela n'est pas le cas en région PACA. En effet, seule, la cité des Salins n'en est pas dotée.

Espérons que cela ne sera plus le cas ce soir, après la tenue de cette CTM.

COMMISSION TERRITORIALE DE LA MASSE du **09/07/2019**



La Joliette



La Seyne s/Mer



Les Salins



Port Saint Louis



Toulon



Port de Bouc



Golfe Juan



Fréjus



*Menton - Val du
Careï*



Lavandou



Avignon

Pour cette commission, il y avait 12 points à l'ordre du jour dont seulement 2 ont faits l'objet d'un vote.

Seule la CFDT a lu une déclaration liminaire que vous trouverez à la 1ère page

Point 1 : La programmation immobilière

Ce point avait fait l'objet d'un GT (cf page suivante) le 28 juin dernier.

Après rappel des choix retenus, on est passé au vote. Vote POUR unanime

Point 2 : Expulsion d'un occupant

La CTM avait déjà voté POUR cette expulsion mais avait décidé de sursoir à l'exécution dans l'attente des jugements et discipline.

Cet agent a été radié des cadres le 30/04/2019.

La décision va être mise en œuvre.

En cas d'enfant mineur la CFDT a demandé que les assistantes sociales soient prévenues de la situation.

Point 3 : Admission en non-valeur

Il s'agit d'une dette d'un faible montant laissée suite au décès du collègue occupant

Vote POUR unanime

Point 4 : Le règlement d'attribution et d'occupation des logements (RAOL)

Ce point a lui aussi fait l'objet d'un GT le 5 juillet dernier afin de revoir les règles d'attribution.

Pour La Joliette il a été décidé que s'il ne restait que 15 logements vacants, la cité serait déclarée sous tensions et que seuls les douaniers en activité pourraient se voir attribuer un logement.

En conformité avec le RAOL que faute de logements d'un type, il pourrait être attribuer un logement plus grand que la composition familiale pourrait le permettre.

Point 5 : Travaux d'entretien courants 2018/2019

En 2018 : 215.000 euros ont été dépensés pour les travaux d'entretien courant.

En 2019 : pour les 6 derniers mois se sont environ 50.000€ qui ont été engagés sur l'enveloppe prévue de 126.000€.

Point 6 : Diagnostics gaz et électricité

Ces diagnostics sont imposés par la loi ALUR et concernent 5 cités en PACA (la JOLIETTE, la SEYNE/MER, FREJUS, TOULON et MENTON).

Le prestataire sera désigné en septembre et prendra directement contact avec les locataires pour les RDV.

Le service central a alloué un budget de 100.000€

Les élus Masse seront informés des résultats, quant aux locataires ils seront mis au courant en cas de problème.

Point 7 : mesurages des logements

Ce mesurage a été décidé en central. Cette campagne a pour but d'améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine de la Masse. Un courrier a été adressé aux locataires. La société GEOFIT expert a été retenue.

Pour les points 6 et 7, la CFDT a fait part de son inquiétude. Les responsables de cité auront clairement un supplément de travail. Nous avons demandé des heures supplémentaires.

Le service territorial jugera au coup par coup pour donner plus de temps.

Point 8 : les impayés

Globalement en PACA, nous n'avons pas beaucoup de problèmes d'encaissement des loyers et charges. Désormais les dettes atteignent rarement de gros montants. L'agence comptable intervient rapidement soit en octroyant des échéanciers, soit en mettant en place des avis à tiers détenteurs (saisie sur salaires) pour les plus réfractaires.

L'agent comptable a attiré l'attention de notre Commission sur plusieurs dossiers dont 4 lourds :

- **2 vont finir par une procédure d'expulsion**
- **2 posent soucis car les occupants ne payent leur loyer qu'après avoir reçu un ATD et que cela ne pourrait continuer ainsi.**

Point 9 : La Joliette bat G et K

Le correspondant du CROUS fait le «mort» et ne répond pas aux demandes d'état d'avancement du projet.

La convention d'utilisation des 2 bâtiments a été signée, les mettant ainsi sous la responsabilité du CROUS mais la convention pour l'exécution de travaux n'est toujours pas signée.

La rentrée 2020 dans les appartements par les étudiants est largement compromise.

Point 10 : les travaux à Menton

Le projet initial de réhabilitation de la BSI de MENTON va être totalement revu, il est toujours d'actualité de récupérer deux logements de la Masse de la cité, mais ce ne seront plus les mêmes.

Les deux logements prévus pour le relogement de la brigade se trouvent désormais coté parking et bureau au rez-de-chaussée. Plus pratique, moins dangereux pour nos collègues qui ne devront plus traverser les parties communes et familiales lors de leur prise et fin de service. Ce que les Organisations Syndicales ont toujours dénoncées...

Les deux logements initialement prévus seront donc gardés et le T5 du rez-de-chaussée redécoupé pour pouvoir accueillir notre collègue qui «laisse» son appartement pour les travaux et ainsi créer un autre logement style T1 ou T2.

Évidemment, cela va retarder le projet, une nouvelle étude doit être menée et le budget alloué devrait augmenter à hauteur de 200.000 Euros. La CFDT suivra donc l'avancée de ce dossier au plus près.

Nous avons aussi réclamé qu'une demande soit faite à la mairie de MENTON pour que le miroir de sortie du parking soit remplacé ou du moins nettoyé. Ainsi que la possibilité d'installer des ralentisseurs sur cette contre allée dangereuse. Espérons qu'un drame ne se passe pas avant d'être entendu...

Point 11 : Cité de Fréjus

Cette cité est située au sein d'une résidence privée et qui du fait de la décision de la copropriété de faire une vente à la découpe a créé une ASL (Association Syndicale Libre).

L'EPA Masse a été obligé d'y adhérer.

A cette occasion, il est ressorti que les locataires douanes ne payaient pas toutes les charges dues. Aucun rappel ne sera fait mais cela va se traduire par une augmentation des charges pour l'avenir.

Point 12 : les responsables de cité (RC)

La région Paca est bien doté en RC.

Actuellement seules 4 cités n'ont pas de RC :

- **LE LAVANDOU** : parce qu'il n'y a que 4 logements.
- **PORT DE BOUC** : le RC actuel a donné sa démission suite à mutation. Il y a des candidats à ce poste.
- **MENTON** : il manque un RC suppléant
- **LES SALINS** : 2 candidats se sont faits connaître. Le second sera reçu prochainement par la responsable locale de la Masse.



La CTM sera informé des candidats retenus.

2 propositions ont été faites : regrouper les SALINS et le LAVANDOU (il faudra d'abord en informer les candidats RC des Salins)

Trouver un RC suppléant pour Toulon pour soulager la RC actuelle qui gère TOULON et la SEYNE/MER,

Questions diverses :

Question de la visite des logements préalablement au dépôt d'un dossier : la réponse a été claire. La règle est que les visites ne se feront qu'après avoir déposé un dossier.

Cependant les RC pourront avec l'accord du service masse accepter des visites préalablement aux dépôts de dossier.

COPIL BEAT (Bien Être Au Travail) DU 28 JUIN 2019

En préalable, la CFDT s'est étonné de cette réunion et à poser la question du choix «imposé» de cette unité, à savoir la BSIM, alors que l'an dernier, le choix avait été arrêté lors d'un COPIL.

Lors de ce dernier il avait été convenu que les unités de NICE Aéroport et FOS/PORT SAINT LOUIS Bureau auraient toutes légitimité à être retenus en 2019.

M. BOYER nous explique que cette réunion avait pour but de débattre de l'urgence et la nécessité de proposer la BSIM dans la démarche BEAT.

Après présentation par le CSDS de la BSIM et échanges avec tous les intervenants (Organisations syndicales, Administration, Médecin du travail et Assistante prévention), il est ressorti que les problèmes rencontrés relevaient plus d'un problème d'organisation et de bonnes pratiques, le mal-être est un constat partagé par tous.

Le choix s'est porté plus sur la tenue de groupes de travail organisationnels entre la direction le divisionnaire et la BSIM puis avec les autres brigades de la DR de MARSEILLE pour revoir l'organisation et mettre des cadres clairs ainsi que des objectifs pour la BSIM redéfinir ses actions et lieux d'interventions.

On a convenu aussi de la nécessité de faire intervenir dans ces GT en amont et en parallèle le Médiateur de la Douane qui est intervenu dernièrement sur la BSI d'Avignon de manière positive.

Ces process n'empêcheront pas que si les besoins se faisaient toujours ressentir, la BSIM soit retenue comme service intégrant la démarche BEAT.

A l'automne, il y aura un autre COPIL pour déterminer quels services seront retenus pour 2019-2020.



**Pour aller encore plus loin,
Aujourd'hui, je rejoins la**



| | | | |
|-----------------------|-----------|------------------------|--|
| Je soussigné(e) | | Prénom | |
| Nom patronymique : | | Date de naissance : | |
| Nom marital : | | | |
| Adresse personnelle : | | Service | |
| Grade/ échelle : | Échelon : | Indice : | |
| Adhère à la CFDT | | signature de l'agent : | |